



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télévision

Question écrite n° 96930

Texte de la question

M. Claude Sturni interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur la possibilité d'une diffusion gratuite à la télévision des événements sportifs internationaux majeurs et notamment des matchs de football. S'agissant de l'Euro 2016, certains Français s'émeuvent de ne pouvoir suivre la totalité des matchs en compétition alors que ces derniers se déroulent en France. En effet, pour avoir accès à l'intégralité des rencontres, les Français doivent souscrire à un abonnement payant auprès de *Bein Sports* qui a acquis tous les droits de diffusion de la compétition. En outre, les réseaux câblés ont pris l'initiative d'occulter 24 h sur 24 l'accès aux trois chaînes publiques allemandes pendant toute la durée de l'Euro créant ainsi un réel sentiment de frustration auprès des téléspectateurs germanophiles. Cette initiative a été prise sans information au préalable des abonnés et sans diminution du prix de l'abonnement mensuel. Cette situation est d'autant plus mal vécue que ce sont les contribuables français qui ont permis d'accueillir et d'organiser l'Euro 2016. Donner du pouvoir d'achat aux Français et réduire les inégalités étant des priorités du Gouvernement, il lui demande ses intentions en faveur de l'accessibilité à titre gratuit à la retransmission des événements sportifs majeurs où la France est engagée.

Données clés

Auteur : [M. Claude Sturni](#)

Circonscription : Bas-Rhin (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96930

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juin 2016](#), page 5915

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)